



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 MAI 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre ;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI, Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD, Madame Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS ;

Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT, Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN, Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA, Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Caroline LOMBA, Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha François, Madame Gwendoline WILLIQUET, Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN, Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers communaux

Monsieur Ronald Gossiaux, Directeur général

Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN

6.2. OBJET : TRANS&WALL - Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2023 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'affiliation, en date du 4 novembre 2019, de la Ville d'ANDENNE à TRANS&WALL, issue de la scission de l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz ;

Vu sa délibération du 4 novembre 2019 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux Assemblées générales de TRANS&WALL, à savoir en l'occurrence MM. Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Echevins, Marie-Christine MAUGUIT, Philippe RASQUIN et Etienne SERMON, Conseillers communaux ;

Vu le courriel du 26 avril 2023 de TRANS&WALL annonçant la tenue d'une Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le mardi 13 juin 2023, à 19h, en la salle des mariages de l'Hôtel de Ville d'ANDENNE ;

Vu l'ordre du jour de cette Assemblée, lequel est le suivant :

1. Fonctionnement de l'intercommunale - Ratification des nouveaux Administrateurs désignés ;
2. Approbation du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration ;
3. Approbation du rapport de rémunération établi par le Conseil d'administration en application de l'article L 6421-1, §2 du CDLD ;
4. Rapport du Commissaire Réviseur ;
5. Approbation du bilan et des comptes de résultats au 31.12.2022 ;
6. Décharge à donner aux Administrateurs ;
7. Décharge à donner au Commissaire Réviseur ;
8. Nomination du Commissaire Réviseur pour les exercices 2023-2024-2025.

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1er

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2023.

Point 1. Fonctionnement de l'intercommunale - Ratification des nouveaux Administrateurs désignés

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2. Approbation du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3. Approbation du rapport de rémunération établi par le Conseil d'administration en application de l'article L 6421-1, §2 du CDLD

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4. Rapport du Commissaire Réviseur

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5. Approbation du bilan et des comptes de résultats au 31.12.2022

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6. Décharge à donner aux Administrateurs

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7. Décharge à donner au Commissaire Réviseur

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 8. Nomination du Commissaire Réviseur pour les exercices 2023-2024-2025

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention(s)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'Assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'Assemblée générale ordinaire programmée le 13 juin 2023, ainsi que pour toute autre Assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 13 juin 2023 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à TRANS&WALL, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald Gossiaux

Philippe Rasquin

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald Gossiaux



Claude Eerdekens

